

Arrêté Ministériel n° 2013-501 du 2 octobre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2012-682 du 15 novembre 2012 fixant le montant des droits sur les pièces administratives établies ou délivrées par le Service des Titres de la Circulation.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise, des véhicules de service de ville et des motos à la demande, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-682 du 15 novembre 2012 fixant le montant des droits sur les pièces administratives établies ou délivrées par le Service des Titres de la Circulation ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 septembre 2013 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2012-682 du 15 novembre 2012, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

PERMIS DE CONDUIRE ET LIVRET PROFESSIONNEL			
Droits d'inscription aux épreuves permettant l'obtention d'une première catégorie d'un permis de conduire (A1, A, B1, B) hors le permis de conduire cyclomoteurs	94,00 €	Contre-visite de véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) supérieur à 3,5 tonnes et de transport en commun	44,00 €
Droits d'inscription aux épreuves permettant l'obtention d'une catégorie supplémentaire de permis de conduire	47,00 €	Contre-visite réception de véhicules automobiles	25,00 €
Droits permettant l'obtention d'une catégorie supplémentaire de permis de conduire sans épreuves (EB, D1)	19,50 €	Contre-visite réception à titre isolé des cyclomoteurs, motocycles, tricycles et quadricycles	23,50 €
Droits d'inscription aux épreuves permettant l'obtention d'un permis de conduire cyclomoteurs (A cyclomoteurs)	36,00 €	Absent non excusé tous véhicules	35,00 €
Droits permettant de se présenter à de nouvelles épreuves après échec (tous permis)	25,00 €	Visite technique de wagonnets de transport en commun	31,50 €
Modification substantielle du dossier (changement d'auto école ou de catégorie de permis de conduire)	19,50 €	Contre-visite Wagonnet	24,00 €
Absent Non Excusé à une épreuve du Permis de conduire	34,00 €	ESTAMPILLE ANNUELLE DES VÉHICULES AUTOMOBILES	
Droits d'inscription aux épreuves permettant l'obtention d'un livret professionnel	47,50 €	Véhicules appartenant à des particuliers ou à des associations	40,00 €
Échange d'un permis de conduire étranger	72,00 €	Véhicules utilitaires utilisés pour les besoins d'une activité professionnelle, commerciale ou industrielle	40,00 €
Délivrance d'un nouveau permis de conduire après changement d'adresse ou modification d'état civil	12,00 €	Véhicules publics, auto-écoles, ambulances, de démonstration, de courtoisie, de transport public routier de personnes (nombre de places supérieur ou égal à 7)	40,00 €
Renouvellement d'un permis de conduire de catégorie A, B, B aménagé (après visite médicale pour les titulaires de plus de 70 ans)	19,00 €	Véhicules non utilitaires de puissance inférieure ou égale à 4 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	140,00 €
Délivrance d'un duplicata de permis de conduire	34,00 €	Véhicules non utilitaires de puissance comprise entre 5 et 6 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	157,00 €
Délivrance d'un permis de conduire international	22,00 €	Véhicules non utilitaires de puissance comprise entre 7 et 8 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	280,00 €
Délivrance d'un livret professionnel ou d'un livret professionnel saisonnier	22,50 €	Véhicules non utilitaires de puissance comprise entre 9 et 11 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	685,00 €
Prorogation ou modification d'un livret professionnel	7,00 €	Véhicules non utilitaires de puissance comprise entre 12 et 16 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	796,00 €
Renouvellement d'un permis de conduire (après visite médicale pour les catégories C, D, D1, EB, EC, ED)	19,00 €	Véhicules non utilitaires de puissance supérieure à 17 à 25 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	954,00 €
Délivrance ou renouvellement d'une carte professionnelle (TST) ou moniteurs des écoles de conduite	19,00 €	Véhicules non utilitaires de puissance supérieure à 26 chevaux immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	1.043,00 €
VISITE TECHNIQUE		Véhicules immatriculés en série « X » (collection, compétition)	46,00 €
Réception à titre isolé des véhicules automobiles	106,00 €	Véhicules immatriculés en série « Z » ou « TT »	430,00 €
Réception à titre isolé des cyclomoteurs, motocycles, tricycles et quadricycles	36,00 €	Véhicules électriques	0,00 €
Visite technique de véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) inférieur ou égal à 3,5 tonnes	44,00 €	ESTAMPILLE ANNUELLE DES CYCLOMOTEURS, MOTOCYCLES, TRICYCLES, QUADRICYCLES	
Visite de contrôle de l'aptitude du véhicule à assurer l'exploitation autorisée OS 1.720	44,00 €	Motocycles, tricycles, quadricycles	30,00 €
Visite technique de véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) supérieur à 3,5 tonnes et de transport en commun	68,00 €	Cyclomoteurs	13,50 €
Contre-visite de véhicule d'un Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) inférieur ou égal à 3,5 tonnes et de wagonnets de transport en commun	25,00 €	Cyclomoteurs, motocycles, tricycles, quadricycles électriques	0,00 €
		Cyclomoteurs d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm ³ immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	21,00 €
		Motocycles, tricycles, quadricycles d'une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm ³ immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	44,00 €

Motocycles, tricycles, quadricycles d'une cylindrée supérieure à 125 cm ³ immatriculés au nom de commerces ou de sociétés	67,00 €
Cyclomoteurs, motocycles, tricycles et quadricycles immatriculés en série « Z » ou « TT »	430,00 €
ESTAMPILLES ANNUELLE DES REMORQUES	
remorques de moins de 750 kg	30,00 €
remorques de plus de 750 kg	40,00 €
SORTIE	
Certificat pour l'immatriculation à l'étranger	7,50 €
Attestation de retrait du fichier des immatriculations	7,00 €
Attestation de destruction de véhicule	7,00 €
Certificat d'immatriculation (ou duplicata) provisoire « WW »	12,00 €
PLAQUES	
Bande autocollante WW avant ou arrière	8,00 €
Plaque minéralogique avant ou arrière	14,00 €
Jeu de plaquettes Grande Remise	27,00 €
Plaque spéciale pour collectionneurs	19,00 €
DIVERS	
Attestation diverse	7,00 €
Carte tachygraphique ou duplicata (chronotachygraphe numérique)	222,50 €
Autocollant taxi	6,50 €
Autocollant motos à la demande	6,50 €
Carnet à souches « WW » délivré aux professionnels de l'automobile	146,00 €
Registre « WW » délivré aux professionnels de l'automobile	37,00 €
Registre « W0 » délivré aux professionnels de l'automobile	18,00 €
Carnet à souches « Véhicule de Collection »	21,50 €
Inscription/radiation de gage	7,00 €
Carnet d'exploitation « grande-remise »	22,00 €
Attestation de non inscription de gage (non gage à 8 jours)	7,50 €
Attestation d'aménagement (transport en commun de personnes)	105,00 €
Etablissement, Modification, Duplicata du Certificat d'immatriculation	12,00 €
Carte « W0 » délivrée aux professionnels de l'automobile	11,50 €
Attestation provisoire ou duplicata (immatriculation garage)	7,50 €
Estampille détériorée ou perdue	8,50 €
Pénalité de retard estampille (tous véhicules)	56,00 €

ART. 2.

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille treize.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.